

Information : 1-800-565-8111

DEMANDE D'ADHÉSION — ADULTE

N° de membre (iMIS)	_____
---------------------	-------

Vous devez être une femme et avoir au moins 18 ans ou l'âge de la majorité dans votre province ou territoire. Veuillez envoyer le formulaire, dûment rempli, à membership@girlguides.ca.

PARTIE A : Renseignements aux fins de communication
Candidate : veuillez indiquer notre nom *légal* au complet

Nom : _____
 Prénom et initiales _____ Nom de famille _____

Adresse : _____
 App./N° Rue Ville Province Code postal

Téléphone : Rés. : () _____ Travail : () _____ Cell. : () _____

Courriel : _____ Téléc. : () _____

Date de naissance _____
 année/mois/jour

Personne à aviser en cas d'urgence

Nom : _____
 Prénom et initiales _____ Nom de famille _____

Téléphone : Rés. : () _____ Travail : () _____ Cell. : () _____

PARTIE B : Intérêt et disponibilité

Quel type d'expérience guide vous intéresse? Travail auprès des filles dans les unités Autre

Sparks 5-6 Brownies 7-8 Guides 9-11 Pathfinders 12-14 Rangers 15+

Secteur ou collectivité de préférence : _____

Unité de préférence : _____

Si autre, veuillez préciser : _____

Disponible le: lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

Moment : jour soir Date où vous pouvez commencer : _____

Si vous avez un handicap quelconque pouvant nécessiter des mesures d'adaptation, nous en discuterons avec vous afin de vous fournir ou de vous faire fournir une mesure d'adaptation appropriée qui tient compte de vos besoins en matière d'accessibilité au cours du processus d'adhésion. Le fait de nous aviser d'un handicap nous aidera à vous placer dans l'unité ou l'activité qui répondra le mieux à vos besoins. Si vous désirez discuter de vos besoins avec une représentante des GdC, vous pouvez communiquer avec votre bureau provincial au 1-800-565-8111 ou à membership@girlguides.ca.

PARTIE C : Adhésion antérieure

Avez-vous déjà été membre des Guides ou des Éclaireuses dans un autre pays? Oui Non

Si oui, dans quel pays? _____ Combien d'années? _____ Fille _____ Adulte _____

Avez-vous déjà été membre des Guides du Canada? Oui Non **(Si oui, répondre aux questions suivantes) :**

1. Fille – Prix obtenus : Cordon or Cordon du Canada Prix d'or de la commissaire générale
 Épinglette Cadet C Cordon Guide accomplie Autre

Nombre d'années comme fille membre au Canada : _____ Nom utilisé s'il diffère du nom actuel : _____

2. Adulte - Poste(s) occupé(s) : _____

Date du début de l'adhésion : _____ Date de la fin de l'adhésion : _____

Secteur/collectivité : _____ Ville : _____ Province : _____

Nous protégeons et respectons vos renseignements personnels. Ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins énoncées sur le formulaire ou visées par celui-ci. Pour plus d'information, consultez notre énoncé sur la confidentialité à www.girlguides.ca ou communiquez avec le bureau provincial ou national pour en obtenir un exemplaire.

PARTIE D : Vérification des antécédents et décharge visant les documents audiovisuels

Dans le cadre de votre démarche d'adhésion, vous devez vous soumettre à un processus de sélection, c.-à-d. présenter une attestation de vérification de casier judiciaire (VCJ), fournir au moins deux références, passer une entrevue de sélection initiale et lire le document [Initiation au guidisme](#). Nous confions la vérification des casiers judiciaires et des références à BackCheck, entreprise spécialisée dans les vérifications d'antécédents. Une fois que le bureau guide aura reçu votre demande d'adhésion, il vous transmettra l'information pertinente sur les vérifications requises.

Vous devrez également remplir le formulaire Décharge visant les documents audiovisuels (IR.1).

Êtes-vous au Canada depuis moins d'un an?

Oui Non

NOTE :

- Une seule référence peut provenir d'une personne proche de vous (par exemple un ami; un membre de la famille immédiate ne constitue pas une référence adéquate). Les autres références doivent provenir de votre milieu de travail, de votre établissement d'enseignement ou d'un organisme où vous faites du bénévolat. Nous communiquerons avec le nombre de personnes requis jusqu'à ce que deux références aient été validées et acceptées.
- Les filles membres qui deviennent membres adultes et les membres qui reviennent après une absence de deux ans ou moins n'ont pas à fournir de références.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion payés par les filles et les membres adultes servent à soutenir la création des programmes, les dépenses liées à la gestion des risques et aux assurances, les initiatives de marketing, le recrutement et les ressources technologiques requises pour la gestion des adhésions. Selon la province et le rôle, les frais exigés des membres adultes peuvent ou non être pris en charge par le bureau provincial. Veuillez noter qu'il n'y a pas de frais pour soumettre ce formulaire. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre bureau guide local, en composant le 1-800-565-8111.

PARTIE E : Utilisation de l'information

Cochez si vous ne désirez pas que votre nom figure sur les listes du secteur ou de la coll. adm. aux fins suivantes :

Activités de financement Sondages de suivi Information sur des événements non guides

PARTIE F : Entente des membres

En signant cette entente, j'affirme que :

- je comprends que je dois compléter avec succès le processus de vérification des antécédents pour devenir membre bénévole des Guides du Canada. Le statut de membre n'est pas automatique; il est confirmé lorsque je reçois l'avis officiel envoyé par les GdC;
- je suis une femme et que j'ai l'âge de la majorité déterminé dans ma province ou territoire;
- j'accepte de participer à la formation TEAM (Training and Enrichment for Adult Members) si elle est requise par mon poste;
- j'ai lu et je comprends le **Code de conduite** et que j'accepte de m'y conformer et d'en respecter les règles;
- j'accepte de fournir des références aux Girl Guides of Canada-Guides du Canada ou leurs représentants et j'autorise les GdC ou leurs représentants à communiquer avec les personnes dont j'ai fourni le nom en référence;
- j'accepte de me soumettre à une vérification de casier judiciaire (VCJ). Dans le cas où je serais accusée ou déclarée coupable d'une infraction qui requiert la révocation de mon statut de membre, je conviens de le déclarer aux Guides du Canada, cet engagement étant valide pour la durée de mon séjour chez les Guides.

Signature de la candidate : _____

Date : _____

À usage interne seulement :

Poste : _____

Unité : _____

Code iMIS de
l'unité : _____

N° du secteur/de la
collectivité administrative : _____

Région : _____

Information : 1-800-565-8111

VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.

Code de conduite

(Révision : 9 décembre 2010)

Le présent Code de conduite fait partie intégrante de l'implication dans les Girl Guides of Canada–Guides du Canada (GGC-GdC). Le Code de conduite exige que tous les membres, bénévoles, employés et parents ou tuteurs des membres se conforment aux règles suivantes :

1. S'abstenir de toute parole, de toute action et de tout comportement, de quelque forme que ce soit, manifestant un manque de respect envers d'autres membres, bénévoles, employés ou membres des familles de telles personnes.
2. Maintenir la réputation et l'intégrité des GdC en s'assurant que leur conduite, que ce soit en personne, en ligne ou autrement, soit une source d'honneur et de fierté pour les GdC.
3. Veiller à procurer un environnement qui soit sécuritaire et protège les membres, filles et adultes, les bénévoles et les employés contre la violence psychologique, physique, verbale et sexuelle.
4. Respecter le droit à la protection de la vie privée des autres membres, bénévoles et employés, et le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels.
5. Agir avec honnêteté et intégrité dans toute transaction portant sur les biens, les fonds ou tout autre élément d'actif appartenant aux GdC.
6. Respecter et observer les lois du Canada et de la province pertinente ou du territoire pertinent.
7. Traiter les membres, bénévoles, employés et familles des membres équitablement, sachant que les GdC ne tolèrent aucune discrimination illicite fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la capacité mentale ou physique, les croyances politiques, le statut socio-économique, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou tout autre motif énoncé dans la législation sur les droits de la personne de la juridiction dans laquelle les personnes concernées se trouvent.

De plus, les membres, bénévoles et employés doivent observer ce qui suit :

8. Souscrire aux principes de la Promesse et de la Loi des GdC, et adhérer aux règlements, aux politiques et aux méthodes des GdC.
9. Assumer les rôles et responsabilités énoncés dans leur description de tâches (s'il y a lieu) et exercer leurs fonctions dans les limites de leur autorité.
10. Assurer diligemment la confidentialité de tout renseignement relatif aux Guides du Canada obtenu dans l'exercice de leurs fonctions guides qui n'est pas du domaine public.

Les Girl Guides of Canada–Guides du Canada se réservent le droit de prendre des mesures relativement à toute violation du Code de conduite.

Comprendre le Code de conduite

Le Code de conduite des Guides du Canada énonce des normes claires et précises en matière de comportement respectueux qui s'appliquent à toutes les personnes associées au guidisme – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés. Ce Code s'accompagne de la responsabilité de se conformer aux normes en donnant l'exemple et en encourageant les autres à faire de même.

Il est souvent difficile de tracer la ligne entre sa vie personnelle et son emploi ou son rôle de bénévole. Les membres, les bénévoles, de même que les employés des Guides du Canada doivent toujours avoir à l'esprit que ce qu'ils disent ou ce qu'ils font, que ce soit ou non dans le cadre d'activités organisées par les GdC, peuvent avoir un impact sur la réputation de l'organisation.

Pour plus de renseignements sur l'interprétation du Code de conduite et sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, veuillez consulter le document [Comprendre le Code de conduite](#).

VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.

Le Code de conduite et vous

(Mars 2011)

Les valeurs mises de l'avant par les Girl Guides du Canada-Guides du Canada (GGC-GdC) sont énoncées dans la Promesse et la Loi, et appuyées solidement par le Code de conduite. Puisque vous faites partie de la communauté guide, vous – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés – avez le droit de bénéficier d'un environnement respectueux, sécuritaire et positif. Ce droit s'accompagne de la responsabilité d'assurer que l'expérience soit respectueuse, sécuritaire et positive pour toutes les personnes qui sont impliquées dans le mouvement guide.

Chaque personne impliquée dans les GdC a des rôles et des responsabilités à assumer relativement au Code de conduite :

- Respecter les principes du Code de conduite et être personnellement responsable de vos actions et de vos comportements.
- Vous tenir responsables les unes les autres de vos actions et de vos comportements.
- Communiquer de façon ouverte, claire et respectueuse pour résoudre les problèmes.
- Prendre des mesures promptes et raisonnables pour régler les problèmes en temps opportun afin d'éviter une escalade inutile, et demander de l'aide au besoin.
- Être un modèle pour les autres, particulièrement pour nos filles membres/filles/pupilles.

Les GdC s'attendent à ce que les membres adultes travaillant auprès des filles :

- présentent et expliquent le Code de conduite aux filles de leur unité et s'entendent avec elles sur son application à leur unité;
- s'informent sur les politiques et les méthodes des GdC;
- expliquent aux bénévoles non membres et aux parents/tuteurs les politiques et les méthodes pertinentes à leur interaction avec les GdC;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les parents/tuteurs;
- appliquent des règles de comportement uniformes pour toutes les filles.

Les GdC s'attendent à ce que les parents/tuteurs :

- encouragent et aident leur fille/pupille à respecter le Code de conduite;
- s'assurent que tout autre parent/tuteur de leur fille/pupille connaisse le Code de conduite et la responsabilité qui lui incombe de le respecter dans ses interactions avec les GdC;
- soutiennent les efforts des GdC et de ses membres adultes pour maintenir un environnement où tout le monde aime le guidisme;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les responsables de l'unité de leur fille/pupille.

Les GdC s'attendent à ce que les filles membres :

- participent à la programmation avec leur responsable d'unité en vue de connaître le Code de conduite et nos règles de comportement.

On peut obtenir la politique sur le Code de conduite en consultant le [site Web des GdC](#), en s'adressant à un membre adulte ou à un bureau provincial.